

Robert Castel, une analyse théorique du précariat

« Une précarité permanente qui n'aurait plus rien d'exceptionnel ou de provisoire. On pourrait l'appeler « précariat » cette condition sous laquelle la précarité devient un registre propre à l'organisation du travail.¹ »

Retour sur ce concept, proposé par le sociologue Robert Castel², à l'occasion de sa visite à l'Université populaire de Bruxelles³. En quoi ce concept de « précariat » peut nous permettre de mieux comprendre notre réalité ? Est-il en phase avec le glissement vers l'État social actif ? Peut-il donner un sens nouveau au travail social ?

G.K.

Il y a un constat que chacun peut faire, car il suffit de regarder un peu autour de soi, de comparer les parcours de travail des différentes générations, pour remarquer, aisément, que la précarité de l'emploi s'est progressivement accentuée depuis environ 30 ans. Ce n'est pas une révélation.

L'intérêt du texte de Robert Castel, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? », c'est de tenter de dépasser « ce qui agite ou effraye tout le monde » pour tenter de le « penser ». Non pas pour le justifier, en interpréter le sens, ou en regretter des aspects, mais d'abord pour comprendre.

Il nous propose un concept, celui de « précariat », une porte d'entrée pour comprendre comment « ça marche », pour ensuite, pouvoir aussi, savoir comment il est possible d'agir.

Évolution du salariat

« On ne peut pas dire que nous sommes, ni même sans doute que nous allons vers un « au-delà du salariat ». Nous ne sortons pas du salariat parce que le salariat demeure la forme largement dominante de l'organisation du travail (de l'ordre de 90 % de la population active en France) et que l'on n'observe pas de baisse significative de cette proportion.⁴ »

Du moins pour le moment, le salariat reste la forme extrêmement majoritaire de travail, et le changement porte sur le type de contrat salarial à travers l'apparition et surtout la multiplication de contrats atypiques. Désormais, on dépasse le concept de « chômage » ou de « crise de l'emploi » pour entrer structurellement dans une économie dans laquelle les salariés sont de plus en plus en situation précaire. « *Expansion encore limitée, car ces contrats de travail restent très minoritaires en termes de stocks (13 % des emplois aujourd'hui contre 3% en 1970). Mais en termes de flux, c'est-à-dire d'entrée sur le marché du travail, ils sont au contraire prépondérants (plus de 70% des nouveaux contrats de travail actuellement).*⁵ » Les anciens contrats restent – en grande partie – inchangés tandis que les nouveaux contrats revêtent une forme « atypique ».

Le contexte

1 CASTEL, Robert, « Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précariat ? », in Serge Paugam (dir.), repenser la solidarité : l'apport des sciences sociales, Paris, PUF (Coll. « Le lien social »), 2007, pp 416-433.

2 Sociologue, Robert Castel est directeur d'études à l'école de Hautes Études en Sciences Sociales.

3 <<<http://www.rhizome-tv.be/spip.php?article49>>>

4 CASTEL, Robert, *op cit.*

5 CASTEL, Robert, *op cit.*

Il n'y a plus seulement du chômage, « *Il y a un non-emploi de masse qui n'est plus exactement du chômage, mais plutôt un déficit d'emplois ne permettant plus de considérer l'ensemble des chômeurs comme des demandeurs d'emploi en situation de vacance plus ou moins longue par rapport à l'emploi.* »

Et « *On assiste parallèlement à l'institutionnalisation des conditions de travail qui demeurent le plus souvent des activités salariées, mais qui ne s'inscrivent plus complètement dans le cadre salarial à part entière...* »

Il faut ajouter une troisième proposition pour reconfigurer l'état actuel du marché du travail. « *On assiste en effet depuis quelques années à une extraordinaire pression, pour ne pas dire à un chantage, afin de pousser tout le monde au travail.*⁶ »

Donc, le salariat comme type de contrat privilégié dans le marché du travail demeure, mais il est de moins en moins un statut au sens de celui obtenu par les luttes pour les droits sociaux. D'autant moins lorsqu'on se place du point de vue de l'État social actif ; dans ce cas on pourrait presque dire qu'avoir des travailleurs à disposition est un droit du marché. Dans le cadre de l'État social actif, il n'y a pas de droits sociaux mais des mesures d'activation⁷. C'est en plaçant le précarité dans cette dynamique qu'on peut comprendre l'ampleur du problème. Le contrat salarial est toujours majoritaire, mais son fonctionnement est différent. Et surtout la dynamique dans laquelle il se retrouve est toute autre: il perd sa fonction protectrice au profit de la flexibilité, il doit devenir le moins contraignant possible, le plus fonctionnel possible avec le marché.

« *La société salariale paraissait suivre une trajectoire ascendante qui d'un même mouvement, assurait l'enrichissement collectif et promouvait une meilleure répartition des opportunités et des garanties... La question sociale paraissait se dissoudre dans la croyance au progrès indéfini. C'est cette trajectoire qui s'est brisée. Qui prétendrait aujourd'hui que nous allons vers une société plus accueillante, plus ouverte, travaillant à réduire les inégalités et à maximiser les protections ? L'idée de progrès elle-même s'est délitée.*⁸ »

Il y a donc une perte nette des droits, mais aussi une disqualification forte des analyses et des prévisions qui étaient au cœur du discours ouvrier.

Les mécanismes de la précarité, apports de Mateo Alaluf (sociologue)

Pour Mateo Alaluf⁹, il y a deux moteurs à cette précarité.

« *D'une part les entreprises : elles fonctionnent avec un noyau d'employés stables autour duquel elles multiplient les formes de sous-traitance, d'emplois atypiques. Ce type de fonctionnement a beaucoup affaibli le droit du travail.*¹⁰ »

« *D'autre part : les pouvoirs publics ont aussi leurs responsabilités en pensant par exemple qu'il faudrait supprimer les « privilèges » liés au contrat de travail à durée indéterminée. C'est une orientation européenne, la forme générale du contrat d'emploi assimilée à un privilège. On le voit dans la manière dont les choses se sont passées maintenant lors de l'accord interprofessionnel. Notamment lors de l'harmonisation du statut des ouvriers et des employés qui repose d'abord sur la diminution de ce qu'on présentait comme un privilège des employés : un préavis plus long au moment du licenciement. On a accepté d'allonger un peu le préavis des ouvriers, mais dans la mesure où il n'est plus à la charge du patron,*

6 Idem

7 Pour une analyse détaillée de l'État social actif lire l'article précédent.

8 CASTEL, Robert, « Les métamorphoses de la question sociale », éditions Fayard 1995, p.384

9 Mateo Alaluf : sociologue belge, Docteur en sciences sociales et professeur ordinaire à l'Université libre de Bruxelles, spécialiste des questions relatives à l'emploi, à la qualification du travail et aux rapports entre formation et emploi. Il est aussi l'un des membres fondateurs de l'Université populaire de Bruxelles.

10 Voir l'article sur le point de vue de militants syndicaux.

mais de la sécurité sociale, il entraîne sa fragilisation. De plus, les travailleurs sont moins bien protégés parce que le préavis long revêt aussi une fonction dissuasive. »

Et ce n'est qu'un exemple parmi d'autres du rôle moteur joué par les pouvoirs publics dans cette précarisation.

« Tout cela entraîne une dynamique; le fait qu'une partie importante des salariés se trouvent dans une situation précaire permet de présenter les autres, ceux qui sont dans une situation moins précaire comme des privilégiés. Et même de présenter ceux qui n'ont pas d'emploi comme des privilégiés, parce qu'ils perçoivent une allocation sans avoir un emploi alors que ceux qui travaillent sont déjà dans une situation très difficile. La précarisation d'une partie des travailleurs met sous pression aussi bien les chômeurs que les travailleurs, en ce sens que la précarisation concerne toutes les catégories d'emploi. »

Le plus souvent, lorsqu'on parle de la précarité on avance deux causes : la crise économique et la mondialisation, or les mécanismes relevés précèdent de beaucoup ces deux événements.

« Ce sont des tendances longues, et qui se sont mises en place progressivement, lentement. On peut dire que l'évolution du salariat obéit à deux tendances.

Initialement, le salariat signifie la même chose que la précarité. Au début du siècle passé, le paupérisme, c'est la pauvreté massive produite par le salariat : c'est parce qu'on travaille avec de très bas salaires que l'on devient de plus en plus pauvre, que la population est décimée par la maladie, par les accidents de travail. Cette situation a progressivement changé, s'est d'une certaine manière inversée par le droit du travail et la protection sociale. À travers toute une histoire sociale de luttes ouvrières, le développement de la législation du travail, et de la sécurité sociale, on est parvenu à une situation où le salariat procure au contraire une sécurité. Ceci est vrai surtout dans la période d'après-guerre. »

« Puis à partir des années 80, à partir des formes de financiarisation de l'économie, on s'est retrouvé dans un contexte où les revenus financiers et la protection sociale sont en concurrence. C'est sur les revenus du travail que se nourrissent les revenus financiers. On est dans une nouvelle période du capitalisme, sa financiarisation. Cette dernière entraîne une pression sur le travail et induit des processus de gestion de l'entreprise et de l'organisation du travail dont la priorité était la rémunération des actionnaires.

Rémunération qui a pour objectif d'attirer les actionnaires afin de lever les capitaux nécessaires pour le fonctionnement des entreprises. Voilà comment la pression a été portée, à travers les entreprises, sur le travail.

Elle a donc influé sur la forme de gestion des entreprises, mais aussi sur les politiques publiques mises en œuvre. »

Peut-on dire que c'est là qu'on a perdu pied... ?

« Non, on n'a pas tellement perdu pied. Globalement, les formes d'emploi dominantes sont les emplois à durée indéterminée et à temps plein. Les références restent celles-là. C'est vrai que pour quelques uns, travailler, c'est en termes d'heures qu'ils peuvent l'envisager: avoir quelques heures de travail ici ou là... Mais globalement, la référence n'est pas celle-là. Même pour eux, la référence est d'être embauchés un jour, d'avoir un emploi qui procure de la sécurité. Le corps social résiste, il n'accepte pas de rentrer dans ce modèle, qui ne veut pas laisser de côté l'aspect protection qui s'est attaché au salariat. »

« On voit par exemple, les résistances contre l'augmentation de l'âge de la retraite ou la suppression de la prépension. Aujourd'hui, on paye un peu plus pour les soins de santé, le taux des indemnités de chômage est plus faible, mais tous ces éléments restent. Fondamentalement les termes n'ont pas changé. Aujourd'hui, après la crise financière de 2008, l'offensive redouble qui, en arguant de la crise, à partir de la fenêtre d'opportunités que représente la crise, elle tente d'introduire des mesures qui n'ont rien à voir avec les déficits publics. La question du droit du travail n'a rien à voir avec les déficits publics comme l'augmentation de l'âge de la retraite. On utilise la crise pour parachever un certain nombre de tendances qui étaient

largement en œuvre avant elle pour faire augmenter la rentabilité financière. C'est véritablement la sécurité, le prix de la protection sociale qui se trouve aujourd'hui en concurrence avec la rentabilité financière des investissements. »

C'est par rapport à cette dichotomie que peut s'organiser une opposition, sans doute difficilement parce qu'il s'agit de renouveler la manière de penser.

« Notamment sur le fait que la forme État-nation est en crise. Or, c'est à partir de l'État-nation que s'est construit la protection sociale. Il faudrait donc reconstruire une protection sociale à une autre échelle, peut être en arriver à étendre la protection sociale. »

Quelques éléments à travailler

Le précarariat n'est donc pas à considérer comme une rupture radicale avec le passé et contrairement à ce qu'on nous présente, il n'est pas le fruit malheureux d'une catastrophe : la crise, celle qui nous serait tombée dessus. C'était la fête et voilà qu'un orage soudain a tout gâché. Le fil des événements est à reprendre pour nous permettre de comprendre et d'analyser cette problématique. Si on n'a pas vu arriver le précarariat, c'est parce que dans nos analyses premières, le salariat devait se développer, se développer en mieux et s'étendre, seulement dans le sens de plus de sécurité.

Mais le précarariat est davantage qu'une légère différence de degré ou un nuage passager. La précarisation n'est pas un mouvement superficiel, mais une lame de fond, elle est enracinée dans des dynamiques profondes et durables. Il ne s'agit pas d'un déséquilibre momentané, mais d'un nouvel équilibre où plutôt un nouveau mode de fonctionnement, car une société est toujours loin de l'équilibre.

La sécurité sociale est le résultat des conflits et non des accords. On n'a pas mis en place la sécurité sociale pour éviter les conflits, ni parce que tout le monde pensait que c'était raisonnable. Suite à toute une série de conflits et d'évolutions on a, à partir de la fin du XIXe siècle, mis en place un système de protection sociale. Et ce système n'a pas cessé de changer pendant ces années, suivant là aussi les différents conflits qui ont traversé le siècle. Néanmoins jusqu'aux années 1980, beaucoup étaient convaincus que cette évolution était le fruit d'une évolution de l'histoire, que tout simplement l'histoire allait dans le sens de plus de protection sociale. Dans les années 1980, cette idée fut écornée par toute une série de crises et est apparu alors, une sorte de version à minima de ce progressisme. L'idée que l'évolution n'était pas indéfinie mais qu'on était arrivé à la bonne forme, à la forme définitive de la protection sociale, sa forme naturelle¹¹.

Le concept de précarariat permet de sortir de ces deux ornières. Il n'y a aucune évolution écrite dans l'histoire et il n'y a pas non plus de forme naturelle de la protection sociale. Les sociétés peuvent aller vers moins de protection sociale et ces sociétés avec moins de protection sociale peuvent trouver des modes de fonctionnement durables dans la précarité.

Pour ceux qui défendent la protection sociale, le terme de « précarariat » semble donc être un mauvais argument en fin de compte. Car au fond, ce qu'il dit, c'est qu'on peut tout à fait réduire, voire détruire, une bonne partie de l'aide sociale.

¹¹ Par exemple : Dans le cadre d'un long dossier sur la question de la précarité intitulé « 6 millions de salariés gagnent moins de 750 euros par mois », le journal « Marianne » propose, pour éclairer une longue suite de témoignages, un entretien avec un spécialiste : Philippe Askenazy. Après avoir convenu qu'ils partagent bien le constat de départ, le journaliste pose la question suivante : « -ce ne sont donc pas de situations « naturelles » sur le Marché du travail ? »

Mais il y a une autre manière de voir les choses. Si on perd un argument moral en acceptant la réalité du précarariat, on gagne la possibilité de regarder, à partir du terrain, les effets de cette précarisation. On peut ainsi sortir d'un regard trop figé, coincé dans la défense rigide d'un système de protection sociale contournée de toutes parts. Un système dont les plus faibles, confrontés à des logiques de travail précaire installées dans la durée, bénéficient de moins en moins. Dans la vision moraliste de la précarité, ce ne sont que des dysfonctionnements, des effets indésirables ou encore des limites de la protection sociale. Depuis cette position, on peut s'indigner, être choqué, mais le fait même de défendre ce qu'on appréhende comme la bonne forme est une limite à l'action.

Dans une vision centrée sur le conflit, le concept de précarariat nous permet de retrouver autant de lieux pour infléchir la précarisation.

Aujourd'hui, ceux qui défendent la protection sociale sans tenir compte de la réalité du précarariat, s'occupent de chercher le minimum, la base minimale sur quoi tout le monde pourrait être d'accord, alors que ceux qui la contestent, s'occupent de faire avancer leurs positions.